



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Formation Initiale

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de Maintien et d'Actualisation de ses Compétences (MAC) de SST, pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

PROGRAMME DE FORMATION

Prévention

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Secours

- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la victime
- Faire alerter ou alerter les secours
- Secourir les victimes de manière appropriées

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations finale

- Evaluation théorique/pratique

DOCUMENTS ET CADEAUX DÉLIVRÉS

- Attestation de formation et certificat de Sauveteur Secouriste du Travail
- Aide-mémoire INRS
- Trousse de premiers secours

INFORMATIONS :

Les journées INRS font **7 heures**.

Nombre de stagiaires par session : 4 minimum – 10 maximum

La session est annulée si l'effectif minimum n'est pas atteint

PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

Le formateur autorisé à animer cette formation « SST » est titulaire du certificat de « Formateur SST » délivré par l'INRS.



ACCESSIBILITÉ AUX PSH :

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

Contactez-nous pour plus de renseignements

